

Royaume du Maroc

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Énergie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

La nouvelle Stratégie Énergétique Nationale



Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI



Discours du Trône du 30 juillet 2010

« ...Aussi, engageons-Nous le gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue élargi visant l'élaboration d'une Charte nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement, Nous exhortons le gouvernement à formaliser ce plan dans un projet de loi-cadre, dont nous voulons qu'il constitue une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière. A cet égard, il faudrait susciter une forte adhésion en faveur de la mise en œuvre de la stratégie d'efficacité énergétique, notamment à travers le développement des énergies renouvelables et propres. Pour ce faire, il importe de poursuivre l'exploitation optimale de l'énergie éolienne et de généraliser l'implantation des stations y afférentes dans toutes les régions appropriées, sur le Royaume.

De même qu'il est nécessaire de donner une forte impulsion au décollage de notre grand projet de production d'énergie solaire, pour lequel nous avons institué une agence spécialisée et affecté des investissements colossaux. Nous appelons donc à l'intensification des efforts pour promouvoir des partenariats fructueux, en vue de la réalisation de ce projet pionnier, d'une envergure internationale... »

Le Gouvernement du Royaume du Maroc accorde une importance primordiale au secteur de l'Énergie, moteur principal du développement économique et du progrès social.

Dès les années 1990 des réformes structurantes ont été engagées dans ce secteur dans le cadre de la politique générale de libéralisation et d'ouverture progressives de l'économie marocaine pour mieux l'intégrer dans le marché international et l'espace euro méditerranéen. C'est ainsi que le raffinage et la distribution des produits pétroliers ont été privatisés, que la production indépendante de l'électricité a été introduite et que la gestion de la distribution de l'électricité et de l'eau a été concédée à des opérateurs privés dans plusieurs grandes villes.

La nouvelle stratégie énergétique, adoptée en mars 2009, vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie ainsi que son accessibilité généralisée à des coûts raisonnables. Ces objectifs seront atteints par la diversification des sources, le développement du potentiel national en ressources énergétiques notamment renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique et l'intégration plus étroite au système énergétique régional. La mise en œuvre de cette stratégie sera réalisée par l'approfondissement des réformes du secteur énergétique par la rénovation du dispositif législatif et réglementaire, la mise en place d'une nouvelle gouvernance à travers sa réorganisation et l'instauration de règles de transparence et de concurrence pour assurer une meilleure visibilité aux opérateurs et aux consommateurs. Le pilotage de cette réelle mutation du paysage énergétique national nécessite le renforcement des capacités de gestion, la mise à niveau des ressources humaines et matérielles des différents acteurs et leur sensibilisation aux impératifs de ce changement aussi bien au niveau technologique que sociétal.

Cette nouvelle stratégie énergétique est confortée par le lancement officiel par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Plan Solaire Marocain, le 02 novembre 2009 à Ouarzazate, et du Programme Marocain Intégré de l'Énergie Éolienne le 28 juin 2010 à Tanger.

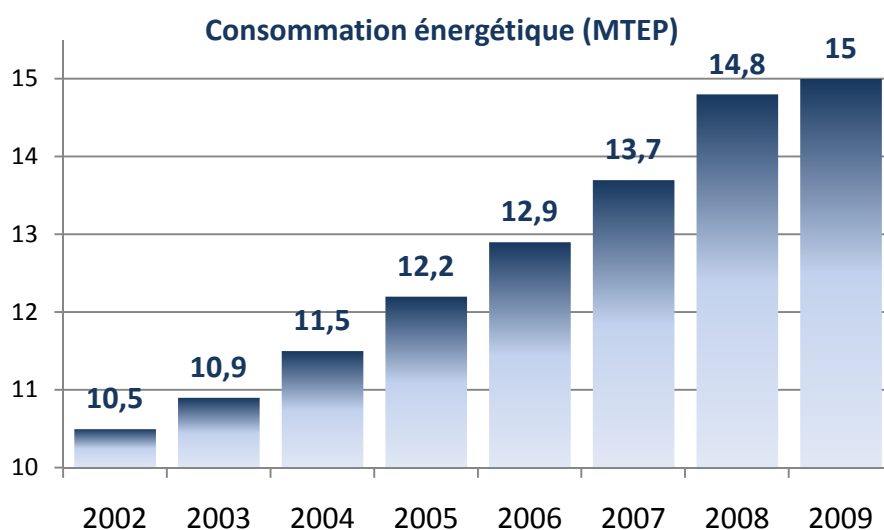


**Présentation du Plan Solaire à Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Ouarzazate 02 novembre 2009**

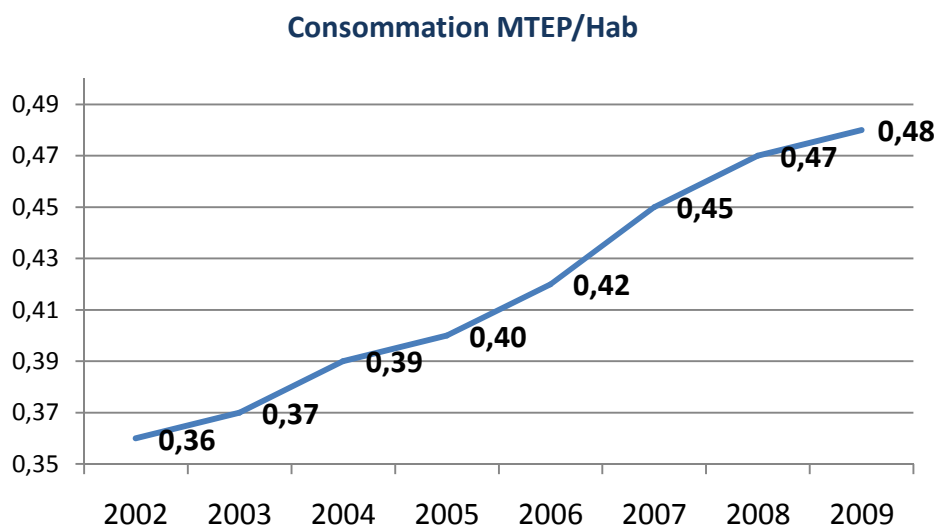
I – *Les caractéristiques du secteur énergétique marocain*

Le Maroc, peu doté en ressources énergétiques conventionnelles, dépend quasi totalement de l'extérieur, à plus de 95%, pour son approvisionnement en sources d'énergie modernes pour satisfaire sa demande croissante inhérente à son essor économique et à sa progression démographique.

C'est ainsi que la consommation en énergie primaire, qui a augmenté en moyenne de 5% pendant ces dernières années, a cru de 8 % entre 2007 et 2008 en passant de 13,734 millions TEP à 14,861 millions TEP. On observe cependant en 2009 une progression moindre de la consommation en passant à 15 MTEP, soit 1,4 % entre 2008 et 2009.



Malgré une évolution non négligeable, la consommation par habitant/an de 0,48 TEP en 2009 demeure relativement modeste en comparaison avec la moyenne mondiale de 1,7 TEP.

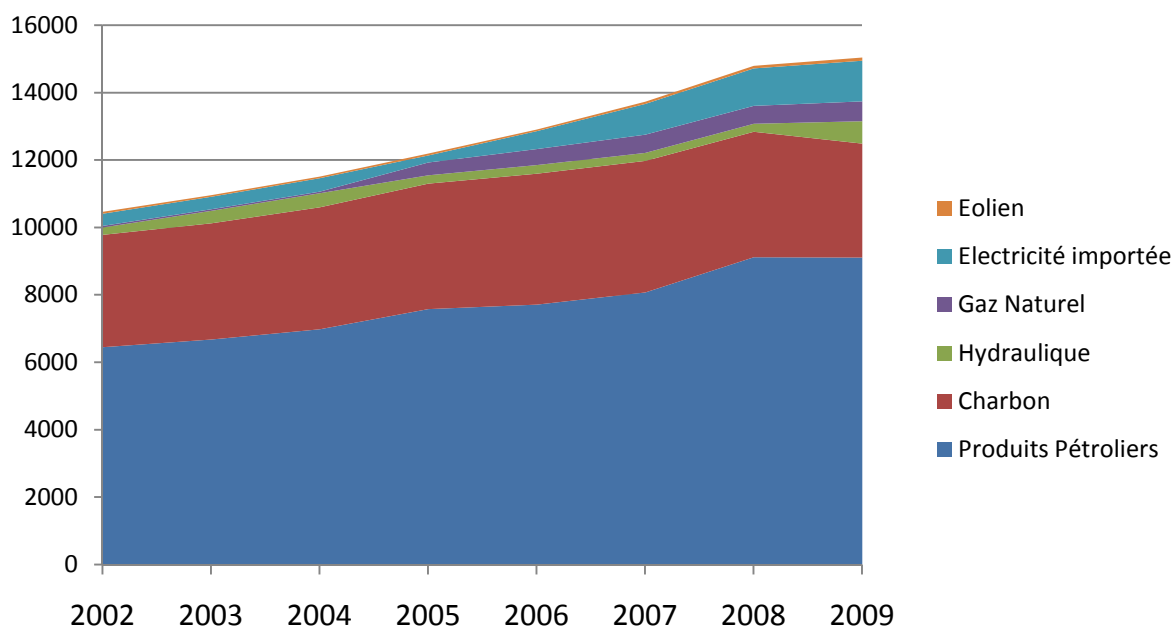


Les produits pétroliers restent prépondérants, même si leur part dans la consommation énergétique s'est repliée de 83 % en 1980 à 61,6 % en 2008, puis à 60,5 % en 2009. Pendant la même période, la part du charbon s'est appréciée de 8% à près de 26 % (22,5 % en 2009) en raison notamment de son utilisation massive dans la génération électrique, l'apport de l'hydroélectricité, soumis aux aléas climatiques :

- Baisse de 8% (1980) à 1,6% (2008) liée aux périodes de sécheresses
- 4,5 % en 2009 à cause d'une pluviométrie exceptionnelle (10% de l'électricité nette appelée en 2009)

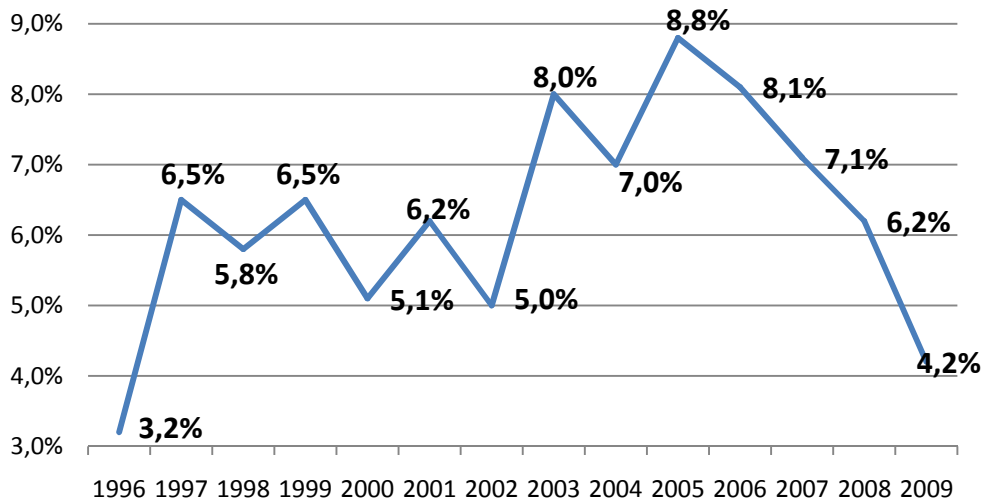
Le gaz naturel progresse de 1% (1980) à 3,9 % (2009) grâce à la partie en nature de la redevance reçue du passage par le Gazoduc Maroc Europe et que l'éolien fait son apparition avec une contribution de 0,5 % et 0,7 % au bilan énergétique de 2008 et de 2009.

Evolution de la consommation énergétique (KTEP)



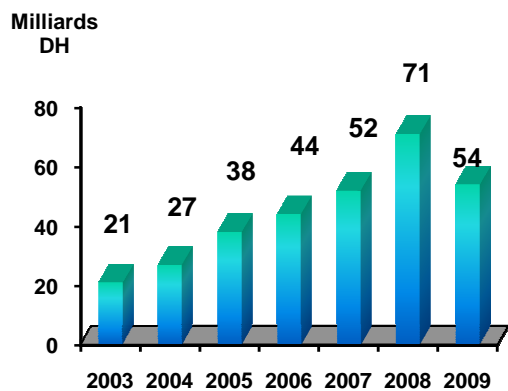
Les importations d'électricité surtout d'Espagne, estimées à 7,5% de la balance énergétique en 2008 et 7,9% en 2009, qui sont devenues structurelles depuis le début de la présente décennie, ont comblé le déficit de la production électrique nationale pour répondre à la forte croissance de la demande électrique de 7,5% par an en moyenne enregistrée de 2002 à 2008. Cependant, cette demande régresse en passant de 6,2 à 4,2 % entre 2008 et 2009 pour ramener cette moyenne à 6,8 % entre 2002 et 2009.

Taux d'évolution de l'énergie nette appelée

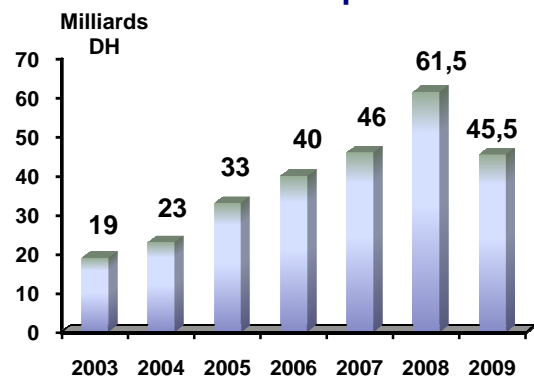


Par ailleurs, en raison de la forte hausse des cours du pétrole sur le marché international, la facture énergétique globale du Maroc est passée de 21 milliards DH en 2003 à près de 71 milliards DH en 2008 dont près de 86% pour les importations de pétrole qui ont représenté 9% du PIB et 19% des importations globales du Maroc. Cette facture a régressé en 2009 pour atteindre 54,2 milliards de DH dont près de 84% pour les importations de pétrole. La facture énergétique de 2009 a représenté 48% des recettes des exportations de biens et 7,4% du PIB.

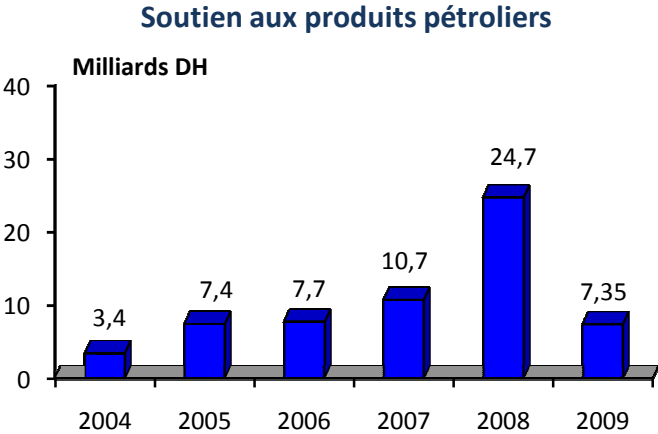
Facture énergétique



Facture pétrolière



Pour sauvegarder le pouvoir d'achat des citoyens et la compétitivité de l'économie, l'Etat a soutenu les prix des produits pétroliers à hauteur de 24,7 milliards de DH en 2008 et 7,3 milliards de DH en 2009 contre seulement 3,4 milliards de DH en 2004, ce qui a constitué une lourde charge pour le budget et une réelle ponction sur la richesse créée du pays.



Depuis 1990 des réformes ont été engagées en matière de libéralisation, de restructuration des secteurs pétrolier et électrique et de participation du secteur privé à la réalisation de grands projets.

1- La privatisation du secteur pétrolier aval

La privatisation du secteur pétrolier aval marocain a été entièrement réalisée avec la rétrocession en 1994 par la SNPP de ses parts dans la distribution des produits pétroliers aux sociétés de son groupe, la cession des sociétés de raffinage SAMIR et SCP en 1997 au groupe saoudien Coral qui les a fusionnées en 1999. et la privatisation de la société SOMAS pour le stockage souterrain du gaz butane.

2- La fiscalité pétrolière a été réformée

La fiscalité pétrolière a été réformée avec la mise en place en 1995 du système d'indexation des prix des produits pétroliers sortie raffinerie aux cours internationaux. La répercussion de leur hausse sur le consommateur avait été cependant suspendue à partir de septembre 2000 pour atténuer les fortes majorations des prix intérieurs qu'elle aurait entraînés, la Caisse de Compensation prenant en charge la différence entre les prix qu'aurait entraînés l'indexation et les prix fixés par les pouvoirs publics pour les produits administrés.

3- Le développement de la production électrique indépendante

Le développement de la production électrique indépendante a été initié par le décret-loi n° 2-94-503 du 23 septembre 1994 qui a mis fin au monopole de l'ONE dans la production électrique en l'habilitant à passer, après appel à la concurrence, des conventions avec des personnes morales de droit privé pour la production de l'énergie électrique de puissance supérieure à 10 MW avec garantie de fourniture exclusive à l'ONE de l'électricité produite à des prix négociés pendant la durée du contrat. Dans ce cadre, trois contrats de concession avec garantie d'achat par l'ONE ont été conclus avec les sociétés suivantes :

- Jorf Lasfar Energy Company, le 12 septembre 1997, pour l'exploitation des deux unités de production existantes à Jorf Lasfar et de deux autres unités III et IV qu'elle a réalisées sur le même site. La production de cette centrale thermique au charbon, d'une puissance nominale de 1360 MW, représentant 25,7% de la capacité totale installée de 5292 MW, a atteint 9 772 GWh en 2009, soit plus de 48 % de la production électrique nationale.



Centrale thermique de Jorf Lasfar

- la Compagnie Eolienne du Détroit, le 2 octobre 1998, pour construire et exploiter le parc éolien Abdelkhalek Torres, d'une puissance de 50 MW, qui a produit 158 GWh en 2009.



Parc éolien de Abdelkhek Torres

- L'Énergie Électrique de Tahaddart, dont le capital est détenu à 48% par l'ONE, 32% par ENDESA et 20% par SIEMENS. a construit et exploite la centrale à cycle combiné de Tahaddart qui utilise le gaz naturel de redevance du GME. D'une puissance de 380 MW, elle a produit 2 844 GWh en 2009, soit près de 14% de la production électrique nationale.



Centrale à cycle combiné de Tahaddart

4- La privatisation de la distribution électrique

La privatisation de la distribution électrique a été introduite en 1997, quand certaines communes ont délégué le service public de distribution de l'électricité à des opérateurs privés. Il s'agit de Lydec, Rédal et Amendis respectivement dans les villes de Casablanca, Rabat, Tanger et Tétouan.

5- Les tarifs de l'électricité

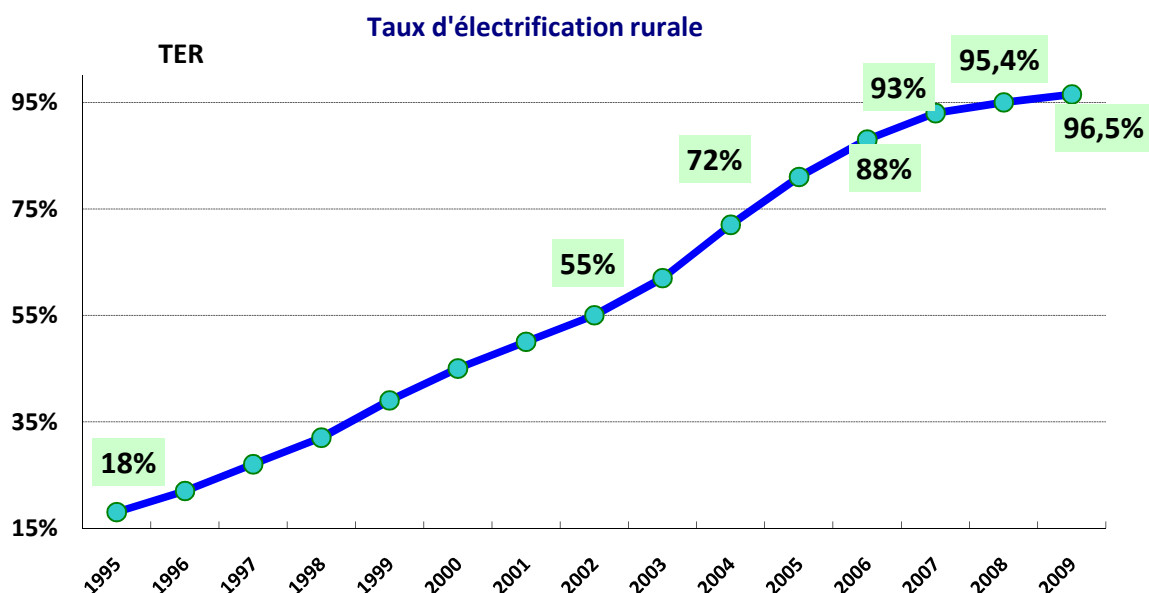
Les tarifs de l'électricité ont été relevés, pour tenir compte de la hausse des prix des combustibles, de 5 cts DH/ kWh à partir du 1er février 2006 pour la Très haute, Haute et Moyenne tension et de 7% pour la Basse Tension à partir du 1er juillet 2006. En février 2009, les tarifs de base de vente de l'énergie électrique ont connu un relèvement à un taux moyen de 18% pour la THT-HT, 7% pour la MT et 3% pour la BT à l'exclusion des usages domestique et privé.

6- L'accélération du Programme d'Electrification Rurale Globale

L'accélération du Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG) a permis de porter le taux d'électrification de 20% en 1995 à 95,4 % en 2008 et 96,5 % en 2009.



PERG – Toubkal



7- Les premiers jalons d'intégration régionale

Les premiers jalons d'intégration régionale ont été posés avec le développement des interconnexions du réseau électrique marocain avec l'Algérie et l'Espagne d'une capacité de transit respectivement de 1200 MW depuis 1992 et de 1400 MW depuis 1998 (qui sera portée à 2100 MW avec une troisième connexion qui est en cours de lancement).



Interconnexion électrique Maroc- Espagne

Le Gazoduc Maghreb Europe mis en service en novembre 1996 participe à la construction de l'espace euro méditerranéen en acheminant le gaz algérien vers l'Espagne à travers le Maroc. La redevance prélevée en nature a permis au Maroc d'installer sa première centrale à cycle combiné de 384 MW à Tahaddart en production depuis 2005 et la centrale thermo-solaire de Aïn Beni Mathar de 472 MW dont 300 MW ont été mis en service à fin 2009.



Centrale de Aïn Bni Mathar